

**Consultation hybride (présentiel - distanciel) du conseil d'administration
du 14 octobre 2025**

Délibération n° 1 du 14/10/2025

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2025

Délibération

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Crous de d'Aix-Marseille Avignon du 30 juin 2025.

Vote

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 19

Pour le recteur de la région académique PACA
et par délégation,
le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Khaled BOUABDALLAH

CONSEIL D'ADMINISTRATION

30 juin 2025

PROCES-VERBAL

Le Conseil d'Administration du C.R.O.U.S. d'Aix-Marseille Avignon s'est réuni le 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Benoît Delaunay, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités, sur l'ordre du jour suivant :



Conseil d'administration du 30 juin 2025

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux des 13 mars et 09 avril 2025
2. Informations générales
3. BR1 à l'exercice 2025
4. Tarifs en restauration
 - Cafétérias
 - Prestations exceptionnelles
 - Cercle des économistes
 - Tarifs des personnels avec grille indiciaire
5. Hébergement
 - Tarifs
 - Liste des conventions hébergement entre le Crous et les établissements d'enseignement supérieur
 - Réfaction de la redevance de juillet 2025 pour les résidents de la cité de Luminy
 - Réfaction sur redevance pour les résidents de la cité universitaire Gaston Berger
6. Ressources humaines
 - Dispositif d'action sociale
 - Recours aux vacataires
7. Convention
 - Crous/DGFIP dans le cadre de la mise en œuvre de la paye à façon
 - Crous/Ville de Marseille pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en faveur des étudiants marseillais
 - Crous/Ville d'Aix-en-Provence pour un partenariat
 - Crous/Amu pour la gestion des cafétérias
8. Admissions en non valeur
9. Concession de logement
10. Sorties d'inventaire
11. Questions diverses



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL D'ADMINISTRATION – Séance du 30 juin 2025

| ADMINISTRATEURS | PRÉSENTS | ABSENTS | EXCUSES | SUPPLÉANTS | POUVOIR A |
|---|----------|---------|---------|---------------------|----------------------|
| M. le Recteur, Président | X | | | X | X |
| REPRÉSENTANTS DE L'ETAT | | | | | |
| M. MAMIS , Secrétaire général adjoint pour les affaires régionales | | | X | Mme Bremond | |
| M DELAN , Chef de pôle Habitat et Territoires de Solidarité au sein du service politiques d'aménagement et d'habitat à la DDT Vaucluse | | | X | M Tomare | Mme Candotti |
| Mme PORRO , Chef du pôle moyen des établissements de Provence-Alpes-Côte d'Azur du DRAAF PACA | X | | | M Chazal | |
| Mme CANDOTTI , Proviceure du Lycée THIERS | X | | | Mme Lagadec | |
| M. LANGUMIER , Chef service urbanisme, DDTM | X | | | M. Maurel | |
| Mme MESSARA , chargée de mission ESR à la DRAC PACA | X | | | - | |
| REPRÉSENTANTS DES ETUDIANTS | | | | | |
| Mme ABATE , Bouge ton Crous | | | X | M Venzel | |
| M. BUREN , Bouge ton Crous | X | | | Mme Carabé | M. Buren |
| Mme TOURE , Bouge ton Crous | X | | | M Pellen | |
| M PETITJEAN , UNEF | | | X | M Pastor | |
| Mme MASSIP , UNEF | | | X | Mme Fontan | |
| M. LAMBERT , UNI | X | | | Mme Andre | |
| M. BELHADJ , Union Etudiante | | | X | Mme Lubrano | |
| REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS | | | | | |
| <i>Personnels ouvriers :</i> | | | | | |
| M. CHOOLUN , CGT | X | | | M. Pagni | |
| Mme KOULANBA , SGEN CFDT | X | | | Mme Massard | |
| <i>Personnels administratifs :</i> | | | | | |
| M. LUCIANI , UNSA, A & I | | | X | Mme Blanchon | |
| PRESIDENTS ou DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR | | | | | |
| M. MORG , Vice-Président responsabilité sociétale de l'établissement AMU | X | | | M. MASCRET | |
| Mme ABONNEN , Vice-Présidente déléguée à la vie universitaire | X | | | M BASSAM | |
| PERSONNALITÉS CHOISIES POUR LEUR COMPÉTENCE *** Désignées par le Recteur | | | | | |
| Mme DEUMIE , Directrice de l'Ecole Centrale Méditerranée | | | X | | M. le Recteur |
| Mme JOLIMET | | | X | | |
| Mme HAMOUDA | X | | X | | Mme Tourné |
| REPRÉSENTANT DE LA REGION | | | | | |
| M. PERNEY , Vice-président en charge des sports, de la jeunesse et de la vie étudiante | | | X | Mme FEDI | |
| REPRÉSENTANT DES COMMUNES OU GROUPEMENT DE COMMUNES | | | | | |
| Mme BIANCARELLI-LOPES , Ville de Marseille | X | | | Mme GARINO | |
| M. LANGUILLE , Conseiller de la Métropole Aix-Marseille Provence | | | X | Mme CHARAPE | |
| Mme AUGÉY , Ville d'Aix-en-Provence | | | X | M. BIJON | |
| Mme GAGNIARD , Ville d'Avignon | X | | | M. NAHOUN | M. le Recteur |

Assistant avec voix consultative :

M. BRUANT, Directeur général du C.R.O.U.S.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Mme HOULLIER, Agent comptable

Agents invités par M. le Recteur :

Mme TORCK, Directrice Adjointe

M. BECK, Directeur de la restauration

Mme GAUTHEROT, Directrice du budget et du contrôle de gestion

M CECCHI, Représentant le Contrôleur budgétaire régional à la DRFIP PACA 13

M. DUBUS, Chargé de mission coordination territoriale et bien-être étudiant, rectorat de région académique

Mme POTHIER, Cheffe de cabinet, Secrétaire de Séance

Monsieur Benoit Delaunay, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ouvre la séance à 14 heures 30. Il constate que le quorum est atteint avec 14 titulaires, 2 suppléants et 5 pouvoirs.

M. le Recteur donne le détail des pouvoirs attribués :

M. Pascal Delan, Chef du pôle Habitat et Territoires de Solidarité au service Politiques d'Aménagement et d'Habitat à la DDTM du Vaucluse donne pouvoir à Mme Rachel Candotti, Proviseure du lycée Thiers à Marseille.

Mme Dominique Augey, Conseillère municipale à la Ville d'Aix-en-Provence et Mme Carole Deumié, Directrice de Centrale Méditerranée donnent pouvoir à M. le Recteur.

Mme Clémence Jolimet donne pouvoir à Mme Sarah Touré, élue étudiant « Bouge ton Crous ».

Mme Salomé Abate, élue Bouge ton Crous donne pouvoir à M. Arthur Buren, élue étudiant « Bouge ton Crous ».

1 - Approbation des procès-verbaux des 13 mars et 9 avril 2025

M. le Recteur demande aux membres du conseil d'administration d'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'administration du Crous d'Aix-Marseille Avignon qui se sont tenues les 13 mars et 9 avril 2025.

M. le Recteur met au vote les procès-verbaux des 13 mars et 9 avril 2025.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Les PV sont adoptés à l'unanimité.

2 – Informations générales

M. Bruant présente ce point d'informations générales.

Il commence ce point par les 70 ans du réseau des œuvres. Crée en 1955, le réseau des œuvres universitaires fête cette année ses 70 ans d'existence : sept décennies d'engagement au service de la vie étudiante, marquées par des évolutions constantes pour répondre aux besoins d'une jeunesse en transformation.

À l'occasion de cet anniversaire, un dossier a été élaboré par Axelle Martin, Responsable communication, dans lequel, notamment, plusieurs personnalités qui ont marqué l'histoire du

réseau sont mises à l'honneur. Ce dossier sera transmis aux membres du conseil d'administration du Crous.

M. Bruant poursuit par la campagne de logement 2025 et sur la gestion des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Dans le cadre de la campagne logement, un système semi-automatisé est mis en place pour améliorer l'efficacité du traitement des demandes. La procédure s'est déroulée sur trois semaines consécutives, permettant d'absorber un volume conséquent de sollicitations.

- 5 900 demandes de renouvellement ont été déposées, dont 5 433 ont été acceptées.
- Au total, 10 090 étudiants ont formulé une demande de logement, positionnant notre Crous au 5e rang national des Crous les plus sollicités, avec en tête le Crous de Paris.
- 5 700 places ont été proposées au cours des deux premiers tours d'attribution.

Concernant la gestion des bourses sur critères sociaux, un nouvel outil numérique d'instruction des dossiers de bourses a été déployé dans un souci d'amélioration des relations avec les usagers et la facilitation de leur démarche.

À ce jour, 41 000 demandes de bourses ont été enregistrées. 60 % des dossiers ont été, à ce stade, traités.

M. Bruant poursuit par les rénovations, constructions et modernisation des structures du Crous afin d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants :

- La réhabilitation de la cité Chatenoud est désormais finalisée. 80 studettes seront disponibles dès la rentrée prochaine.
- Les travaux de construction de la Cité Internationale d'Excellence de Marseille (CIEM) ont débuté. La livraison est prévue en janvier 2027.
- L'extension du restaurant universitaire Agroparc s'achève pour une réouverture à la rentrée et des travaux complémentaires ont été effectués au RU Gaston Berger avec la création d'une quatrième caisse pour fluidifier le service.

Il termine sa présentation par la restauration universitaire et le calendrier estival. Les structures de restauration seront fermées à partir du 17 juillet. Leur réouverture est prévue pour la troisième semaine d'août, en anticipation de la rentrée universitaire.

En l'absence d'observations ou de questions, M. le Recteur annonce le point suivant qui concerne le Budget Rectificatif n° 1 à l'exercice 2025.

3 – BR1 à l'exercice 2025

Mme Gautherot présente le premier Budget Rectificatif à l'exercice 2025.

Le Budget Rectificatif n° 1 de 2025 permet de prendre en compte l'actualisation des prévisions pour tenir compte de l'exécuté au 31 mai 2025 et d'intégrer les mesures nouvelles ou stabilisées. Quatre tableaux sont soumis au vote.

Le tableau 1 des autorisations d'emplois est inchangé.

Le tableau 2 concernant les autorisations budgétaires évolue en recettes.

Les recettes globalisées augmentent de + 215 000 € : + 173 982 € au titre de la dotation pour subvention pour charge de service public complémentaire, - 73 982 € de ressources propres et + 115 000 € d'autres financements publics. On assiste à une diminution des recettes fléchées pour un montant de 2 246 711 €. Le total des recettes s'élève à 78 354 816 €.

En ce qui concerne les dépenses, celles de personnel sont inchangées. Les dépenses de fonctionnement évoluent : + 6 900 000 € d'autorisations d'engagement et - 300 000 € de crédits de paiement.

Les dépenses d'investissement diminuent de - 2 381 778 € en autorisations d'engagement et de - 9 758 084 € en crédits de paiement. Cette diminution des AE s'explique par le décalage des engagements liés à l'opération de la résidence Agroparc et la diminution des CP due pour l'essentiel au démarrage tardif de l'opération de la Cité Internationale d'Excellence de Marseille (CIEM) et de la résidence Agroparc à Avignon. Le total des prévisions de décaissement s'élève à 78 586 470 €.

La comparaison des recettes et des crédits de paiement prévisionnels dégage un solde budgétaire déficitaire de - 21 654 € en BR1, soit une amélioration du solde budgétaire prévisionnel du BI 2025 de + 8 211 373 €.

Le tableau 4 ne présente que la variation liée au solde budgétaire. Celui-ci est impacté uniquement en raison du report en 2026 du déblocage de l'emprunt relatif à la Cité Internationale d'Excellence de Marseille. Le Crous affiche ainsi un prélevement sur trésorerie de - 1 018 859 €, en amélioration de 711 373 € par rapport au BI.

Concernant la situation patrimoniale de l'établissement, le résultat prévisionnel évolue de - 1 249 613 € en BI à - 1 034 613 € en BR1. Ces évolutions permettent de générer à nouveau une capacité d'autofinancement de 832 763 €.

La section investissement du tableau 6 est impactée en emplois des augmentations des crédits de paiement prévues en tableau 2, soit - 9 758 084 €.

Les ressources diminuent également de 9 546 711 € par rapport aux tableaux 2 et 4.

Le prélevement sur fonds de roulement s'élève à 3 059 924 €, en légère amélioration par rapport au BI.

Concernant la soutenabilité budgétaire après BR1, Mme Gautherot fait le constat d'une légère amélioration des agrégats financiers du Crous. Ce BR actualise le plan de trésorerie par la mise à jour des dépenses, des recettes et encaissements liés aux opérations de travaux en cours et permet l'amélioration rapide du service aux étudiants en intégrant les AE nécessaires.

Il est demandé au Conseil d'Administration de procéder au vote :



- 618 ETPT dont 607 sous plafond et 11 ETPT hors plafond
- 103 286 438 € autorisations d'engagement dont :
 - 29 645 059 € personnel
 - 51 877 687 € fonctionnement
 - 21 763 692 € investissement
- 78 586 470 € de crédits de paiement dont :
 - 29 645 059 € personnel
 - 38 810 746 € fonctionnement
 - 10 130 665 € investissement
- + 78 354 816 € de prévisions de recettes
- (-) 231 654 € de solde budgétaire
- (-) 1 018 859 € de variation de trésorerie
- (-) 1 034 613 € de résultat patrimonial
- 832 763 € de capacité d'autofinancement
- (-) 3 059 924 € de variation de fonds de roulement

M. Cecchi souligne une amélioration notable des agrégats financiers par rapport au Budget Initial. Cette progression témoigne d'une meilleure maîtrise des dépenses et d'un effort de gestion soutenu. Malgré ces avancées, le Crous demeure positionné dans le rouge sur certains indicateurs, ce qui appelle à une vigilance continue. Toutefois, il n'émet pas d'avis défavorable sur ce BR.

En l'absence d'observation, M. le Recteur soumet le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2025 au vote.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Le BR1 de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

M. le Recteur invite M. Beck à présenter les tarifs en restauration.

4 – Tarifs en restauration

M. Beck, Directeur de la restauration, présente ce point.

Cinq tarifs sont soumis au vote des administrateurs : les tarifs cafétéria (dont formules étudiant et personnels, autres formules), les tarifs de la crouzzeria, les prestations exceptionnelles, les tarifs du cercle des économistes, les tarifs des personnels avec grille indiciaire.



M. Beck commence par les tarifs en cafétérias.

L'évolution tarifaire proposée cette année prend largement en compte non seulement les hausses de certains produits alimentaires (les viennoiseries américaines, le café, le chocolat), mais également la mise en œuvre de propositions cohérentes avec la politique de l'établissement. Elle vise donc à :

- Favoriser les produits sains
- Poursuivre la réduction des bouteilles plastiques en privilégiant pour l'eau pétillante un contenant bio sourcé et 100% recyclable
- Maintenir, pour les étudiants, quatre offres de formules à tarif très social et en améliorer la composition
- Limiter, dès que c'est possible, la hausse des prix aux produits très sucrés ou très salés tels que les confiseries ou les chips.
- Distinguer dans chaque gamme une offre végétarienne dont le prix n'évolue pas (ou peu) et reste inférieur au même produit contenant une protéine animale, afin d'en favoriser la consommation
- Encourager les comportements vertueux en invitant chacun à utiliser une gourde, à apporter ses couverts et ses sacs, en accordant une remise importante sur les boissons chaudes lorsque le contenant est fourni par l'usager.
- Tendre vers davantage de cohérence entre les tarifs pratiqués en RU et en Cafétaria
- Pour les produits phares, tenir compte des écarts existant avec la moyenne nationale, en respectant les consignes du Centre National quant à l'évolution des prix.
- Généraliser le pain bio dans la totalité des gammes de sandwichs maison.
- Développer des nouveautés telles que les « rice box » dans le cadre du « fait-maison ».
- Modifier les formules destinées aux personnels, après plusieurs temps d'échanges avec l'université, afin de tenir compte des remarques des usagers.

La Crouzzeria, ouverte cinq soirs par semaine sur le site des Gazelles, maintient sa carte sans ajout de nouvelles offres ni modification des tarifs.

Outre la restauration quotidienne, les prestations exceptionnelles, représentant environ 10 % du chiffre d'affaires, sont proposées aux partenaires institutionnels en 2025-2026. Cette carte reprend la trame proposée au CA de juin 2024 avec des ajustements tarifaires à la marge. Les formules repas à emporter ont été retirées de la carte, en raison d'un niveau de vente trop faible.

L'activité de restauration autour du Cercle des économistes avec une tarification dédiée est possible grâce à la forte baisse de fréquentation des campus et permet de maintenir un bon niveau d'activité. Elle contribue à la visibilité de l'établissement, à la valorisation de son image, et à la cohésion interne des équipes mobilisées.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



M. Beck termine sa présentation par les tarifs des personnels avec grille indiciaire.

Les tarifs TTC sont modulés selon les catégories de personnel :

- Les agents éligibles aux prestations interministérielles (PIM) bénéficient du tarif social étudiant, la différence entre le coût réel et le tarif payé étant prise en charge par l'action sociale.
- Les personnels en CDI, non fonctionnaires, paient également le tarif social étudiant, sans bénéfice de la PIM.
- Pour les personnels de la troisième tranche, le tarif TTC correspond au tarif HT, la TVA étant couverte par l'action sociale.
- Le tarif des personnels de la deuxième tranche est fixé à la moyenne des tarifs des première et troisième tranches.

Les tarifs en restauration présentés n'appellent aucune remarque du CBR.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet au vote des administrateurs les tarifs en restauration

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Contre : 0

Pour : 20

Les tarifs en restauration sont adoptés.

5 – Hébergement

M. Bruant présente ce point. Il comporte plusieurs sujets : les modalités de tarification des courts séjours, les tarifs relatifs aux dégradations dans les logements, la tarification des parkings et les réfactions sur redevance pour des résidents des cités universitaires de Luminy et de Gaston Berger à Marseille.

A compter du 1er mars 2026, les modalités de tarification des courts séjours, c'est-à-dire les séjours compris entre moins d'un mois et jusqu'à trois mois, sont définies comme suit :

- La tarification s'applique à la nuitée ainsi qu'au mois selon deux catégories de tarification : un tarif pour les étudiants et un tarif pour les passagers non étudiants
- La dégressivité en fonction de la durée du séjour est supprimée

Les tarifs relatifs aux dégradations dans les logements ont été ajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des matériaux, des coûts de main d'œuvre et des prestations associées. Ils sont applicables à compter du 1^{er} septembre.

Concernant la tarification des parkings, un nouveau tarif s'applique pour la résidence Jean Zay à Avignon et est modifié pour la résidence Arc de Meyran à Aix : la tarification s'élève à 5 € par mois pour les résidents et 6 € pour les non-résidents.

L'ensemble des mesures mentionnées ci-dessus sont adoptées à l'unanimité par les administrateurs.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Une liste des logements conventionnés avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche est mise à disposition des administrateurs pour information, indiquant leur répartition par ville : Aix, Marseille et Avignon.

M. Bruant termine ce point par des réfactions sur redevance pour des résidents des cités universitaires de Luminy et de Gaston Berger à Marseille.

Concernant la cité de Luminy, des dysfonctionnements ont affecté l'installation d'eau chaude et de chauffage courant avril 2025 au niveau du bâtiment D.

Une compensation de 20 € par logement sera accordée aux résidents qui ont signalé des dysfonctionnements durant la période concernée et qui se sont manifestés auprès de l'accueil avant le 30 juin 2025. Ce dédommagement se fera par une réduction de la redevance du mois suivant la décision du conseil d'administration.

Concernant la Cité Gaston Berger, des dysfonctionnements importants ont affecté le fonctionnement des deux ascenseurs durant la période du 1^{er} septembre 2024 au 10 mars 2025, soit 54 jours.

Une compensation de 8 € sera versée aux résidents des étages supérieurs sous réserve qu'ils aient signalé la gêne due pendant la période concernée et qu'ils se soient manifestés auprès de l'accueil de la résidence avant l'échéance de leur bail locatif 2024-2025. Ce dédommagement se fera par une réduction de la redevance du mois suivant la décision du conseil d'administration.

En l'absence d'observations, le Recteur soumet au vote des administrateurs les réfactions sur redevance des cités de Luminy et de Gaston Berger à Marseille.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 21

Les réfactions sur redevance des cités de Luminy et de Gaston Berger à Marseille sont adoptées à l'unanimité.

6 – Ressources humaines

Mme Torck présente ce point qui porte sur l'actualisation des dispositifs d'action sociale et sur l'autorisation de recourir à des vacataires.

Dans le cadre de l'évolution des dispositifs d'action sociale et en application de la circulaire du Crous du 28 mai 2025, des ajustements sont proposés afin de répondre aux objectifs budgétaires fixés.

Conformément aux directives nationales, l'objectif budgétaire est fixé à 1,5 % de la masse salariale. Cette enveloppe doit permettre de financer l'ensemble des prestations relevant de l'action sociale au sein de notre structure.

Sont éligibles aux prestations d'action sociale, à compter du 1er septembre 2025, les publics suivants :

- Les fonctionnaires,
- Les personnels ouvriers,
- Les agents en contrat à durée déterminée (CDD) indiciaires justifiant :
 - d'une ancienneté égale ou supérieure à six mois de travail effectif,
 - et d'un temps de travail contractuel au moins égal à 50 % d'un temps complet, sur la période de référence de l'année universitaire en cours (du 1er septembre au 31 août),
- Les apprentis, dès leur prise de poste.

L'ensemble des prestations sociales est désormais attribué sur la base d'un quotient familial unique de référence, fixé à 24 000 euros par part fiscale, dans la limite de 3,5 parts par foyer (en application de la circulaire du 17 décembre 2024).

Ce seuil s'applique indifféremment aux personnes seules et aux familles.

Les prestations d'action sociale sont définies dans la plaquette d'action sociale, qui distingue deux catégories :

- Les Prestations Interministérielles (PIM) : communes à l'ensemble des structures publiques.
- Les Prestations d'Initiatives Locales (PIL) : spécifiques à notre établissement.

Les demandes concernant des prestations non expressément mentionnées dans la plaquette actuelle seront instruites et traitées selon les montants prévus par les PIM.

L'ensemble de ces dispositions prendra effet à compter du 1er septembre 2025 et s'appliquera à toute facture établie à partir de cette date.

Il est également proposé aux membres du conseil d'administration de se prononcer sur la possibilité, pour le Crous, de recourir à des vacataires pour l'exercice de missions spécifiques et ponctuelles, à caractère discontinu.

Ces interventions seraient effectuées en dehors du plafond d'emplois autorisé, rémunérées à la vacation, après service fait, sur la base d'un taux horaire brut, déterminé en fonction du niveau de la mission exercée.

PS : départ Mme Abonnen à 14h55.

M. le Recteur met au vote le point RH.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Le point RH est adopté à l'unanimité.

M. Bruant présente un ensemble de conventions.

Dans le cadre de la mise en place de la paye à façon au 1^{er} janvier 2026, les Crous conventionnent avec la DRFIP Occitanie, opérateur en charge du traitement des paies à compter de cette date. Le coût initial de la facturation s'élève à 2,18 euros par mois et par agent et pourra faire l'objet d'une réévaluation selon le coût réel des services rendus par l'opérateur.

La seconde convention porte sur un partenariat avec la Ville de Marseille pour un montant de 200 000 euros, en faveur du bien-être étudiant.

Les actions financées incluent la gratuité des repas pour certains publics, la fourniture de kits d'accueil pour les primo-entrants, le soutien psychologique aux étudiants, le dispositif de logement d'urgence.

Mme Biancarelli exprime la reconnaissance de la Ville envers le Crous, saluant un partenariat solide ainsi que la volonté de la Ville de soutenir de nouvelles initiatives avec ce dernier notamment en matière d'action culturelle.

La troisième convention est une convention de partenariat avec la Ville d'Aix-en-Provence pour renforcer les relations entre les deux institutions, de contribuer ensemble à l'amélioration des conditions de vie et d'études et de structurer un programme d'actions communes cohérentes dans les années à venir.

Les dernières conventions concernent le renouvellement des conventions d'exploitation des cafétérias et des points de restauration dans l'enceinte des locaux d'Aix-Marseille Université. Il s'agit de renouveler l'exploitation des cafétérias encadrant les relations entre l'université et le Crous pour l'exploitation des structures de restauration universitaire mise en place depuis 2015 pour une durée de 10 années supplémentaires. 4 conventions sont ainsi soumises au vote : une convention principale qui régit les relations liées à l'exploitation de la majorité des structures de restauration dans l'enceinte de locaux de l'université, hors implantations couvertes par un contrat de partenariat public-privé (PPP) et ou un marché global de performance (MGP) mais également 3 conventions spécifiques respectivement pour les sites Schuman, l'Hexagone (Luminy) et Pauliane. Les termes généraux de ces conventions sont identiques, mais tiennent compte de conditions de prise en charge différencierées pour les travaux d'entretien, en fonction des caractéristiques propres à chaque site.

Par ailleurs, et d'un commun accord entre les parties, il est prévu que l'université puisse utiliser les locaux mis à disposition du Crous en dehors des périodes d'ouverture (et de fermeture) des structures de restauration du Crous, via des conventions ou autorisations spécifiques.

M. le Recteur met au vote ces conventions.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

M. le Recteur annonce le point suivant qui porte sur les admissions en non-valeur.

8 – Admissions en non valeur

Mme Houllier présente ce point.

Elle souligne que ces admissions en non-valeur sont des créances irrécouvrables, dont le montant s'élève à 21 639,43 €, réparties entre des créances irrécouvrables inférieures ou égales à 50 euros et entre celles supérieures à 50 euros. Les créances inférieures ou égales à 50 euros sont présentées au CA car le coût total de mis en œuvre des poursuites serait trop important au regard des sommes à recouvrer. Leur montant s'élève à 859,51 euros. Pour les créances supérieures à 50 euros, il a été procédé aux diligences nécessaires et malgré les démarches effectuées, aucun recouvrement n'a pu être encaissé. Ce sont principalement des loyers d'étudiants.

M. le Recteur soumet au vote le point sur les admissions en non-valeur d'un montant de 21 639,43 euros.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

M. le Recteur annonce le point suivant qui porte sur les concessions de logement.

9 – Concessions de logement

Mme Torck présente ce point.

Il s'agit d'attribuer des concessions de logement par nécessité absolue de service concernant M. Adelkader Berrouba, agent d'astreinte logé à la résidence Estelan à Aix à partir du 1^{er} avril 2025 et M. Grégory Corp, gardien logé à la résidence les Gazelles à Aix à partir du 1^{er} juillet 2025.

Il s'agit enfin de mettre un terme à la concession de logement par nécessité absolue de service de M. Eric Chabalier, agent d'astreinte, logé à la résidence de Cuques à Aix (logement 54) à compter du 1^{er} juin 2025 et de lui attribuer une nouvelle concession de logement par nécessité absolue de service à la résidence de Cuques à Aix (logement 35) à compter du 02 juin 2025.

En l'absence d'observation, M. le Recteur soumet au vote les décisions d'attribution et de fin de concession de logement par nécessité absolue de service.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les décisions de concession de logement par nécessité absolue de service sont adoptées à l'unanimité.

M. le Recteur invite Mme Torck à présenter le dernier point de la séance, qui porte sur les sorties d'inventaire de véhicules de service.

10 – Sortie d'inventaire de véhicules de service

Mme Torck présente ce point.

Il s'agit de sortir de l'inventaire physique et comptable 3 véhicules de service :

- Peugeot 308, immatriculée DD 534 BS, remise à la DNID le 11.06.25 pour destruction
- Twingo Renault, immatriculée DC 602 JR, remise à la DND le 11.06.25 pour destruction
- Kangoo Renault, immatriculée DC 622 BK, remise à la DND le 06.06.25 pour destruction

En l'absence d'observation, M. le Recteur met au vote les sorties d'inventaire des véhicules de service.

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

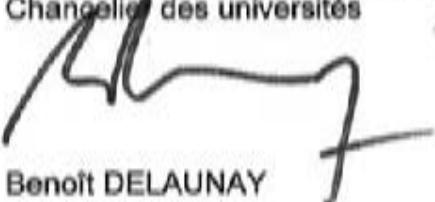
Contre : 0

Pour : 20

Les sorties d'inventaire des véhicules de service sont adoptées à l'unanimité.

M. le Recteur remercie les administrateurs pour leur participation à cette séance du conseil d'administration.

Le recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur,
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
Chancelier des universités



Benoît DELAUNAY



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Relevé de décisions du Conseil d'administration du CROUS d'Aix-Marseille en sa séance du 30 juin 2025

| DECISIONS | Pour | Contre | Abstentions | Observations |
|---|------|--------|-------------|--------------------|
| Approbation des PV des 13 mars et 09 avril 2025 | 21 | 0 | 0 | |
| BR1 à l'exercice 2025 | 21 | 0 | 0 | |
| Tarifs en restauration | | | | |
| Cafétérias | | | | |
| Prestations exceptionnelles | 20 | 0 | 1 | |
| Cercle des économistes | | | | |
| Tarifs des personnels avec grille indiciaire | | | | |
| Hébergement | | | | |
| Tarifs | | | | |
| Liste des conventions hébergement entre le Crous et les établissements d'enseignement supérieur | | | | Pour information |
| Réfaction sur redevance pour les résidents de la cité universitaire de Luminy à Marseille | 21 | 0 | 0 | |
| Réfaction sur redevance pour les résidents de la cité universitaire de Gaston Berger à Marseille | | | | |
| Ressources humaines | | | | |
| Dispositif d'action sociale | 20 | 0 | 0 | Départ Mme Abonnen |
| Recours aux vacataires | | | | |
| Convention | | | | |
| Convention Crous/DGFIP dans le cadre de la mise en œuvre de la paye à façon | | | | |
| Convention Crous/Ville de Marseille pour l'attribution d'une subvention pour les actions menées en faveur des étudiants marseillais | 20 | 0 | 0 | |
| Convention Crous/Ville d'Aix-en-Provence pour un partenariat | | | | |
| Convention Crous/Amu pour la gestion des cafétérias | | | | |
| Admissions en non-valeur | 20 | 0 | 0 | |
| Concessions de logement | 20 | 0 | 0 | |
| Sorties d'inventaire | 20 | 0 | 0 | |